



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ DX1 5W30  
Huile moteur synthétique

Code du produit : 885852

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec  
le CSR local

Adresse e-mail de la  
personne responsable de  
FDS : SDS@valvolineglobal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

#### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient dihydro-3-(2-octadecenyl)furan-2,5-dione. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique             | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification    | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------|
| DISTILLATES (PETROLEUM), | 64742-65-0                                                   | Asp. Tox. 1; H304 | >= 5 - < 10              |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

|                                              |                                                        |                                            |                  |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|
| SOLVENT-DEWAXED HEAVY<br>PARAFFINIC          | 265-169-7<br>649-474-00-6<br>01-2119471299-27-<br>XXXX |                                            |                  |
| DINONYL DIPHENYLAMINE                        | 36878-20-3<br>253-249-4                                | Aquatic Chronic 4;<br>H413                 | $\geq 1 - < 2,5$ |
| dihydro-3-(2-octadecenyl)furan-<br>2,5-dione | 67066-88-0<br>266-561-0                                | Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1B; H317 | $\geq 0,5 - < 1$ |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Traiter de façon symptomatique.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

| Nom de la substance   | Compartiment de l'Environnement      | Valeur       |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------|
| DINONYL DIPHENYLAMINE | Station de traitement des eaux usées | 1 mg/l       |
|                       | Sédiment d'eau douce                 | 132000 mg/kg |
|                       | Sédiment marin                       | 13200 mg/kg  |
|                       | Sol                                  | 263000 mg/kg |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux/du visage     | : Lunettes de sécurité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Protection des mains              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Matériel                          | : néoprène, caoutchouc nitrile                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Délai de rupture                  | : $\geq 240$ min                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Épaisseur du gant                 | : $\geq 0,35$ mm                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Directive                         | : L'équipement doit être conforme à l'EN 374                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Remarques                         | : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtement de protection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Protection respiratoire           | : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| Etat physique                 | : liquide               |
| Couleur                       | : ambre                 |
| Odeur                         | : huileux               |
| Seuil olfactif                | : Donnée non disponible |
| Point d'écoulement            | : $< -39$ °C            |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité                | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité,         | : Donnée non disponible |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Point d'éclair : 228 °C  
Méthode: Creuset fermé Cleveland

Température de : Donnée non disponible  
décomposition  
pH : Non applicable

Viscosité  
Viscosité, dynamique : < 6.400 mPa.s (-25 °C)  
Viscosité, cinématique : 57,7 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : insoluble  
Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible  
solvants

Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible  
octanol/eau  
Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,847 gcm<sup>3</sup> (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts  
eau

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

##### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.





## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
| Evaluation | : Légère irritation passagère |
| Résultat   | : Légère irritation passagère |

##### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

|           |                                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Espèce    | : Lapin                                                                                |
| Résultat  | : Irritation légère de la peau                                                         |
| Remarques | : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. |

##### **dihydro-3-(2-octadecenyl)furan-2,5-dione:**

|          |                          |
|----------|--------------------------|
| Résultat | : Irritant pour la peau. |
|----------|--------------------------|

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
| Evaluation | : Légère irritation passagère |
| Résultat   | : Légère irritation passagère |

##### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

|           |                                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Espèce    | : Lapin                                                                                |
| Résultat  | : Pas d'irritation des yeux                                                            |
| Remarques | : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. |

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### Composants:

#### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

#### **dihydro-3-(2-octadecenyl)furan-2,5-dione:**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

#### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **DISTILLATES (PETROLEUM), SOLVENT-DEWAXED HEAVY PARAFFINIC:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 4; Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### **dihydro-3-(2-octadecenyl)furan-2,5-dione:**

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé sur la base des informations disponibles.

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Composants:**

### **DINONYL DIPHENYLAMINE:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de  
produits d'une composition similaire.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### DINONYL DIPHENYLAMINE:

Coefficient de partage: n- : log Pow: Calculés > 7,5  
octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient  
considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique  
(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des  
niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants  
considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du  
système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le  
règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le  
règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de  
0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique : Donnée non disponible  
supplémentaire

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

**IATA\_P (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Maladies Professionnelles : 36, 36 bis  
(R-461-3, France)



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations





## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

|                 |                                                            |
|-----------------|------------------------------------------------------------|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox.       | : Danger par aspiration                                    |
| Skin Irrit.     | : Irritation cutanée                                       |
| Skin Sens.      | : Sensibilisation cutanée                                  |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Informations internes : 000000274182

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No.

1907/2006

SynPower™ DX1 5W30 Huile moteur  
synthétique

Version: 5.0

Date de révision: 12.07.2023

Date d'impression: 26/03/2024

indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR